



Rapide des Hautes Vosges

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le tournoi

L'Echiquier Gérômois organise le 2ème Rapide des Hautes Vosges le 01/06/2019.

Le tournoi est homologué « Rapide Fide ».

Lieu des rencontres : Espace du Tilleul - salle Brel - 16 rue Charles de Gaulle, 88400 Gérardmer.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs ayant une licence FFE pour la saison en cours (licence A ou B).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE dans leur dernière version.

Les appariements se feront au « système Suisse » à l'aide de la dernière version du logiciel PAPI.

Pour les joueurs qui ont un « ELO Rapide National » mais un « ELO Lent FIDE », l'ELO Rapide sera automatiquement remplacé par l'ELO Lent. Au 1^{er} septembre 2019, l'ELO Rapide National n'existera plus. Tous les joueurs inscrits dans les délais et titulaires d'une licence FFE valide pour la saison en cours seront pris en compte dans l'appariement dès la 1^{ère} ronde. Le « Bye » n'est pas autorisé pour ce tournoi.

En cas d'erreur dans la prise en compte du résultat d'une partie, la correction devra être demandée avant l'affichage de l'appariement de la ronde suivante.

Article 3 : Cadence

Cadences : 9 rondes en 15 minutes par joueur + 3 secondes par coup joué.

Article 4 : Horaires

Pointages : le 01/06/2019 de 09h00 à 09h45

Début de la 1^{ère} ronde à 10h00

Pause repas : à l'issue de la 4^{ème} ronde (vers 12h45) et jusqu'au lancement de la 5^{ème} ronde à 14h00.

Clôture du Tournoi : le même jour vers 17h45

Remise des récompenses : vers 18h30.

Article 5 : Droits d'inscription

Droits d'inscription : 5,00 € pour les joueurs de moins de 20 ans ; 10,00 € pour les autres joueurs.

Le paiement des droits d'inscription se fait sur place le jour du tournoi, de préférence en espèces (pas de CB).

Article 6 : Départage

Départage des exæquos : BUCHHOLZ et ensuite PERFORMANCE.

Article 7 : Récompenses

Les récompenses du classement général et du classement par catégorie sont non cumulables et distribuées en fonction de la place réelle. Elles sont en espèces (200,00 € au global), « goodies », coupes et médailles.

Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard par rapport au lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Un joueur absent sans en avoir informé préalablement l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements ne soient publiés.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE suivant la procédure en vigueur.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 08 73 61 00, en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et donner les résultats auprès de l'arbitre à l'aide du support papier mis à leur disposition. Si aucun résultat n'a été donné à l'arbitre les 2 joueurs seront considérés comme étant forfaits.

Article 10 : Rappels

- L'annexe A.4 du Livre de l'Arbitre portant sur le jeu rapide sera en application.
- La Charte du joueur d'échecs doit être respectée.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. Si les faits sont avérés, l'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Sanctions de la FFE.
- L'analyse des parties jouées et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse en cours de partie.
- Le joueur évitera toute discussion ou toute lecture relative au jeu d'échecs en cours de partie.
- Toute dégradation volontaire de matériel entraînera une exclusion du tournoi.
- Tout contrevenant au règlement intérieur pourra recevoir un avertissement. Le deuxième avertissement entraînera l'exclusion du tournoi.

Article 11 :

Arbitre Principal : ANTOINE Jean-Luc - AFO (2) R06132
Arbitre Stagiaire AFO : LIST Jean-Pierre - AFC M53018
Arbitre Stagiaire AFC : MILETIC Nikola X07887

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal
Jean-Luc ANTOINE

L'organisateur
Jean-Pierre LIST